

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2023-12-09

Avis du CSRPN de Normandie

Élaboration du plan de gestion 2022-2030 de la Réserve naturelle régionale géologique de Normandie Maine (Orne – gestionnaire : Parc naturel régional Normandie Maine)

Présentation du dossier

La réunion de la commission « espaces » s'est tenue à la maison de la nature à Sallenelles, en présence de 9 membres, et la participation d'une représentante de la commission du patrimoine géologique (Françoise Gigot), le 18 octobre 2023.

Isabelle Aubron (salariée du PNR, conservatrice de la réserve) a présenté le projet de second plan de gestion de la réserve, en présentant le périmètre du site et ses principales caractéristiques et enjeux patrimoniaux. Michel Ameline (salarié du PNR, Responsable scientifique et prospectives) a assisté à la présentation et apporté quelques éléments de précisions.

Le document de gestion élaboré par 3 co-auteurs est élaboré selon la nouvelle méthodologie d'élaboration des plans de gestion rédigé par l'OFB/RNF (cahier technique CT88). Il est précisé que le parc a été accompagné par RNF pour structurer l'arborescence de ce plan de gestion. Ses principaux aspects sont présentés.

Principales remarques de la commission :

La présentation est très claire et il est apprécié le changement d'échelle de temps apportant du recul sur la gestion des aires protégées.

La qualité rédactionnelle et l'importante documentation du plan de gestion présenté sur les volets géodiversité sont soulignées, bien qu'elle contraste avec les aspects biodiversité.

Plusieurs questionnements sont toutefois soulevés au fil de la présentation :

- La méthodologie employée issue du CT88 engendre des discussions relatives à la manière de l'utiliser, et interroge la commission sur l'intérêt d'être interrogé/consulté au moment de la structuration de l'arborescence, permettant d'éviter des remarques structurelles impliquant un important travail de refonte du document lorsque celui-ci est présenté dans sa forme complète ;
- Sur la notion d'état de conservation, un échange est engagé sur ce qui était visé, l'objet géologique ou sa visibilité. Il est convenu qu'il s'agissait de l'état de conservation de l'objet, sous les différentes composantes (état de sa lisibilité, menace, sensibilité) ;

Secrétariat du CSRPN – DREAL Normandie

Cité administrative – 76100 Rouen

tél : 02.76.00.07.24 – <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

- Concernant le volet biodiversité, il est regretté le manque d'éléments permettant l'analyse des enjeux. Il est attendu, comme pour toute réserve naturelle, de disposer des listes d'espèces dans le document, qui devraient être croisées avec les listes rouges, même si la superficie des habitats peut apparaître comme peu importante/représentative. Il est également souligné que quelques espèces mentionnées sont en annexe II de la directive Habitats (Lucane cerf-volant par ex), et qu'il convient donc de les prendre en compte. Par ailleurs, les experts s'interrogent sur les inventaires complémentaires qui pourraient être réalisés, dans le volet amélioration des connaissances, et qu'il serait intéressant de préciser dans le document ;
- Concernant l'extension de la réserve qui était dès le départ envisagé comme une réserve multi-sites, il apparaît nécessaire que cet objectif sorte de l'objectif à long terme dans lequel il est mentionné car il n'a pas de lien, et de le traiter à part entière de manière spécifique idéalement dans un objectif à long terme dédié car il y a des actions à la clé (suivis, animation rencontre des propriétaires...). Des interrogations portent également sur les sites qui pourraient rejoindre la réserve à terme. Une liste de sites potentiels avait été établie et validée par la CRPG, mais un seul site complémentaire à ce jour semble à court terme se dégager (les Sables de Céaucé). Les extensions de la réserve sont à caler avec le renouvellement des plans de gestion successifs afin qu'ils intègrent les nouveaux sites.
- Des questionnements sur de potentiels conflits d'intérêts entre la Bryoflore/lichen et la conservation des objets géologiques sont posés, notamment lors de sécrétion d'acide. Il est convenu d'envisager de laisser certains secteurs témoins afin de permettre l'évaluation de cette incidence, en le précisant sur la fiche entretien/démoussage.

Avis du CSRPN de Normandie :

Le CSRPN émet un **avis favorable** au projet de plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale géologique Normandie Maine 2022-2030 réalisé par le Parc naturel régional Normandie Maine, assorti des **réserves suivantes** :

- Prévoir un objectif à long terme spécifique relatif à l'extension de la réserve via l'intégration de nouveaux objets géologiques ;
- Compléter le volet biodiversité par les listes des taxons inventoriés et l'analyse de leur patrimonialité en croisant avec les statuts de rareté, et ajout des cartes de végétations existantes.

Il félicite toutefois la qualité de ce plan de gestion de cette RNR, notamment sur le volet géologique.

Le CSRPN émet également les recommandations suivantes :

Secrétariat du CSRPN – DREAL Normandie

Cité administrative – 76100 Rouen

[tél : 02.76.00.07.24 – http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NORMANDIE**

- Scinder le grand tableau avec les 2 Objectifs à long terme et opérations (p26 section B, et p7 section C), pour plus de clarté ;
- Compléter la fiche action entretien/démoussage par le maintien de secteurs témoins permettant de suivre l'impact de la bryoflore ou de lichen sur l'altération de l'objet géologique.

Le CSRPN sera attentif à l'évaluation à mi-parcours de ce plan de gestion, notamment pour accompagner le gestionnaire dans les questionnements qui seront soulevés.

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le Président du CSRPN



Thierry LECOMTE